

PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.482A — Initial — Engins de chantier (toutes catégories A à G)

R482 A B1 B2 B3 C1 C2 C3 D E F G

CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

CACES® R.482A Catégorie A — Engins compacts (≤ 6 t)

RS RS7048
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie B1 — Engins d'extraction à déplacement séquentiel

RS RS7041
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie B2 — Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel

RS RS7042
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie B3 — Engins rail-route à déplacement séquentiel

RS RS7043
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie C1 — Engins de chargement à déplacement alternatif

RS RS7044
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie C2 — Engins de réglage à déplacement alternatif

RS RS7045
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie C3 — Engins de nivellement à déplacement alternatif

RS RS7046
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie D — Engins de compactage

RS RS7047
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie E — Engins de transport

RS RS7048
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie F — Chariots de manutention tout-terrain

RS RS7049
 Certif. INRS

CACES® R.482A Catégorie G — Conduite des engins hors production

RS RS7023
 Certif. INRS

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	21h (7h théorie + 7h pratique + 7h test CACES)
Effectif	1 à 6 stagiaires
Validité	120 mois

Public visé	Salariés affectés à la conduite d'engins de chantier (à conducteur porté ou télécommandés) sur chantier TP, terrassement, VRD, infrastructure, génie civil, démolition, recyclage, exploitation de carrière. Conducteurs polyvalents, opérateurs de manutention tout-terrain, personnel d'entreprises de location avec chauffeur, agents de maintenance amenés à déplacer / charger des engins.
Prérequis	Avoir 18 ans révolus (ou ≥ 16 ans sous autorisation de l'inspection du travail). Aptitude médicale à la conduite des engins de chantier (visite médicale du travail mentionnant explicitement cette activité). Savoir lire, écrire et comprendre le français (les questions du QCM peuvent être lues à voix haute). Détenition du permis de conduire approprié si la circulation sur voie publique est requise.
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les obligations réglementaires (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle du CACES® R.482A
- Évaluer les risques majeurs liés à la conduite (renversement, écrasement, heurts, réseaux aériens et enterrés)
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et tester les dispositifs de sécurité avant exploitation
- Conduire et manœuvrer l'engin en sécurité dans sa (ses) catégorie(s) (déplacement, opérations courantes)
- Réaliser les opérations spécifiques de la catégorie en sécurité (chargement, terrassement, transport, levage, nivellement)
- Réussir les épreuves théoriques (QCM ≥ 70 %) et pratiques (grille A3/2 ≥ 70 %) du CACES R482A

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (7H)

1. Dispositif CACES® et cadre réglementaire
 - Rôle de la Cnam, recommandation R.482A (CTN B/C/D/F/G/I)
 - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
 - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999
 - Rôle et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur, du chef de manœuvre, du signaleur
 - Devoir d'alerte, droit de retrait

2. Technologie des engins de chantier
 - Terminologie (motorisation, transmission, équipement, châssis, organes de roulement)
 - Caractéristiques générales (masse, vitesse, capacité, puissance)
 - Composants, mécanismes, chaîne cinématique, circuits hydrauliques
 - Dispositifs de sécurité, structures de protection ROPS / FOPS / TOPS
 - Équipements interchangeables, issue de secours

3. Catégories de CACES® R.482A et engins représentatifs
 - Définition des 11 catégories A, B1, B2, B3, C1, C2, C3, D, E, F, G
 - Engins représentatifs (annexe A1/4), options (télécommande, chargement/déchargement sur porte engins)

4. Règles de circulation applicables aux engins de chantier
 - Panneaux et marquages au sol, signalisation temporaire de chantier
 - Circulation sur chantier : plan de circulation, vitesse, distances de sécurité
 - Circulation sur voie publique : engins TP, hors gabarit, permis requis

5. Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
 - Risques liés au fonctionnement : mécanique, hydraulique, électrique, bruit, vibrations, gaz d'échappement, incendie
 - Risques liés à la conduite : renversement, écrasement, heurt de personnes, perte de contrôle, chute de l'engin, projections
 - Risques environnementaux : réseaux aériens / souterrains (AIPR), présence d'eau, météo, zone confinée
 - Risques spécifiques : levage, transport de personnes, chargement / déchargement sur porte engins

6. Exploitation des engins de chantier
 - Contrôle visuelle de l'engin pour repérer d'éventuel anomalie(s) mécanique, hydraulique, électrique structurelle
 - Essai des sécurités des engins selon catégorie, réglage du siège, EPI
 - Conduite à tenir en cas d'incident (panne, incendie)
 - Notice d'instructions, pictogrammes, gestes et signaux conventionnels (annexe 10)
 - Effets des substances psychoactives, dispositifs détournant l'attention

► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

- A. Prise de poste et vérifications
 - Lecture notice, rapport VGP, certificat de conformité, examen d'adéquation, capacité de l'engin
 - Vérifications visuelles de l'état de l'engin et des équipements
 - Contrôle propreté cabine, fonctionnement du siège, visibilité, dispositifs de sécurité
 - Mise en route moteur, lecture du tableau de bord, temps de chauffe
 - Vérification des niveaux, appoints, présence extincteur, issue de secours

- B. Conduite et manœuvres dans la catégorie
 - Montée/descente sécurisée (règle des 3 appuis)
 - Circulation marche avant / arrière, ligne droite et courbe, à vide ou en charge
 - Maîtrise trajectoires, vitesse, rapports de boîte, freinage, aides à la conduite
 - Respect de la stabilité, sécurité des piétons, angles morts
 - Identification des sources de risques dans la zone d'évolution
 - Stationnement et arrêt en sécurité

- C. Opérations spécifiques de la catégorie
 - Cat. A / B1 / B3 — Pelles : terrassement, déblai/remblai, levage de charges, tranchée, chargement déblai, opération chargement/déchargement sur porteur pour la catégorie A
 - Cat. B2 — Sondage / forage : montage du train de tiges, manœuvres de forage
 - Cat. C1 / C2 / C3 — Chargeuses / bouteurs / niveleuses : chargement, déblai/remblai, mise en stock, exécution de profils
 - Cat. D — Compacteurs : passes successives, compactage par couches
 - Cat. E — Tombereaux / motobasculeurs : transport, vidage en sécurité
 - Cat. F — Chariots tout-terrain : prise de charge, gerbage, fourches chargement latéral de différente charge
 - Cat. G — Hors production : déplacement, chargement / déchargement sur porte engins

- D. Fin de poste
 - Mettre l'engins en position fin de service
 - Remonter les anomalies constatées
 - Maintenance 1er niveau / mise à jour du carnet de maintenance

► TEST CACES (7H)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur engin(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) ciblée(s) (annexe A1/4 R.482A). Études de cas, exercices individuels, manipulation des organes de service. Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
Évaluation	Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions ($\geq 70\%$) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée ($\geq 70\%$ sur chaque thème de la grille A3/2 R.482A), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur.
Sanction	En cas de réussite : délivrance de la certification CACES R482A correspondant à la catégorie visé par l' OTC. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane et stabilisée, conforme à l'annexe 4 R.482A. Engins représentatifs de la (des) catégorie(s) concernée(s), avec leur notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. EPI : casque, chaussures de sécurité, gants, vêtement haute visibilité, harnais antichute le cas échéant. Plots et balisage, charges étalonnées, matériaux pour exercices de terrassement / chargement / transport.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 2 à 4 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver l'engin représentatif.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.482A (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et 12 mois (impact mesuré sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 10 ans (R.482A § 3/3/5).

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).